

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 27 septembre 2022

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-37-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

OBJET

Décision modificative
2022/2 du budget 2022
de la résidence
autonomie Eugène Robin

Date de convocation
20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Arlette VALERE, Maryse SERVAIS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Madame LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Monsieur David POTREL
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile - Directrice du C.C.A.S.

La présente décision modificative du budget de la résidence autonomie a pour objet la prise en compte de différents ajustements rendus nécessaires en raison de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Cela concerne tous les agents de la structure (titulaire comme contractuel).

Groupe	Article	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	DM	Montant crédit ouvert après DM
Groupe 1	6068	Autres Achats Non Stockés	10830€	-5000€	5830€
Groupe 1	60611	Eau et assainissement	9000€	-6500€	2500€
Groupe 2	64111	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	144 678€	11500€	159178€

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président certifie
exécutoire
cette délibération mise en
ligne sur le
site de la ville le

17 Octobre 2022

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative 2022/02 du budget 2022 de la résidence autonomie Eugène Robin.



Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance

Lucile DREVET

Pour extrait conforme,
Beauchamp le 27 septembre 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture
le 6 Octobre 2022

A Beauchamp le 6 Octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-37-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Le Maire,

Présidente du CCAS,



[Signature]
Françoise NORDMANN